Plan de gestion des Pêches du District de Kirkland Lake 1986 - 2000

Ontario

Ministry of Natural Resources

Hon. Vincent G. Kerrio
Minister

Mary Mogford
Deputy Minister

Plan de gestion des pêches du district de Kirkland Lake

1986 - 2000

ISBN 0-7729-1881-3

C 1986 Gouvernement de l'Ontario

Vous pouvez obtenir des exemplaires de cette publication
en vous adressant au ministère des Richesses naturelles,
C.P. 129, Swastika, Ontario P0K 1T0

RÉGION ADMINISTRATIVE DU NORD ET DISTRICTS ADMINISTRATIFS

LÉGENDE

carte 1

- RÉGION ADMINISTRATIVE DU NORD
- DISTRICTS ADMINISTRATIFS
- BUREAUX DE DISTRICT
- RÉGION FAISANT L'OBJET D'UNE PLANIFICATION

Préface

Ce document traite des sujets suivants :

- renseignements sur la ressource des pêches
- objectifs et cibles de la gestion des pêches
- stratégies et moyens de gestion
- plan de mise en oeuvre quinquennal
- compte rendu des consultations du public

L'ensemble de ces renseignements constitue le plan de gestion des pêches du district de Kirkland Lake, lequel a pour but de décrire de façon formelle l'orientation à long terme, soit jusqu'à l'an 2000, de la gestion des pêches dans le district de Kirkland Lake dans le contexte des buts visés par les Directives d'aménagement du territoire. Ce plan de gestion sert également de guide au public et aux directeurs des pêches en leur permettant de suivre l'évolution du programme de gestion des pêches dans le district de Kirkland Lake.

P.A. Riley, directeur régional
Région du Nord

C.E. Emblin, directeur de district
District de Kirkland Lake

Table des matières

		Page
1.0	INTRODUCTION	
	1.1 But	1
	1.2 Processus de planification	1
	1.3 Politiques et directives techniques actuelles	2
	1.4 Rapports d'information	2
	1.5 Consultation du public	2
2.0	PERSPECTIVE DES PÊCHES DU DISTRICT	
	2.1 Physiographie	4
	2.2 État des pêches	5
	2.3 Problèmes et questions	6
3.0	ORIENTATION DE LA GESTION	
	3.1 Objectifs et cibles	7
	3.2 Stratégies et moyens	8
4.0	MISE EN OEUVRE	16

Annexe I : ANALYSE DES COMMENTAIRES DU PUBLIC

Illustrations

1. Situation géographique
2. Étendues d'eau choisies pour l'introduction de nouvelles espèces (1986 - 1990)
   Pochette de couverture arrière

Tableaux

1. Production et récolte des poissons destinés à la pêche sportive
2. Objectifs et cibles du plan de gestion des pêches
3. Stratégies et moyens de gestion
4. Étendues d'eau choisies par rapport au moyen de gestion applicable
5. Plan de mise en oeuvre quinquennal pour les moyens ne nécessitant pas d'augmentation des fonds ou du personnel
6. Plan de mise en oeuvre quinquennal prioritaire pour les moyens nécessitant une augmentation des fonds et du personnel

1.0 INTRODUCTION

1.1 BUT

Le but de ce plan de gestion est de coordonner les activités du ministère des Richesses naturelles en matière de gestion des pêches afin d'élaborer un programme de gestion mieux structuré et plus efficace dans le district de Kirkland Lake.

Le plan de gestion vise à :

- donner au public la chance de participer à la gestion des pêches
- renseigner le public sur les intentions du ministère en matière de gestion des pêches
- guider/orienter le personnel du ministère des Richesses naturelles
- mettre au point une approche proactive et dynamique de la gestion des pêches dans le district de Kirkland Lake

La mise en oeuvre des stratégies décrites dans le présent document devrait avoir pour résultat :

- un accroissement de la production de poissons
- une plus grande variété pour les pêcheurs à la ligne
- une augmentation des fonds injectés dans l'économie locale
- une plus grande satisfaction du public

1.2 PROCESSUS DE PLANIFICATION

Le Plan d'aménagement du territoire (P.A.T.) du nord-est de l'Ontario montre de manière générale comment le ministère des Richesses naturelles entend gérer les divers programmes d'aménagement du territoire afin d'assurer une utilisation optimale des ressources en limitant les conflits au minimum.

En plus de respecter cette politique générale, les Directives d'aménagement du territoire du district (D.A.T.D.) établissent des cibles et autres paramètres importants pour les plans de gestion des ressources individuelles, notamment pour le présent plan de gestion des pêches.

Les directives techniques sont fournies par le Plan d'aménagement des pêches de l'Ontario (P.A.P.O.). Toutes les stratégies et moyens contenus dans ce plan de gestion sont conformes aux principes de gestion de base énoncés dans le P.A.P.O.

L'équipe de planification multidisciplinaire du district, responsable de l'élaboration du Plan de gestion des pêches, a interprété les politiques et les principes de gestion de façon à associer le mieux possible la science, les désirs du public, les besoins et les règlements sur la pêche.

La préparation du présent document a été confiée au directeur de district mais son approbation finale appartient au directeur régional. Le plan de gestion doit être révisé tous les cinq ans ou chaque fois qu'un changement important le justifie. Les modifications apportées à ce document devront suivre le même processus d'approbation que le document initial.

1.3 POLITIQUES ET DIRECTIVES TECHNIQUES ACTUELLES

Ce plan de gestion des pêches a été préparé dans le cadre de la politique du ministère des Richesses naturelles et tient compte des principes de gestion des ressources du P.A.P.O. et de la technologie actuelle. Il est fondé sur la gestion intégrée des ressources, c'est-à-dire qu'il vise une utilisation optimale tout en coordonnant divers programmes dans le but de minimiser les conflits et de permettre l'amalgamation de plusieurs autres programmes.

Le plan de gestion établit l'orientation à long terme de la gestion des pêches (jusqu'à l'an 2000) et les moyens de gestion à prendre à court terme (cinq ans) dans le district de Kirkland Lake.

Toutes les activités relatives à la gestion des pêches du district devront tenir compte des objectifs et des cibles indiqués dans ce plan de gestion et être conformes aux stratégies et moyens identifiés. Les plans de travail annuels reflèteront les moyens et les priorités établis dans le plan de gestion et dans le plan de mise en oeuvre quinquennal.

Ce plan de gestion reconnaît que le tourisme commercial occupe une place importante comme utilisateur de cette ressource dans le district de Kirkland Lake. Toutefois, les allocations de poissons dans ce district ne sont pas considérées comme une question importante par l'industrie du tourisme commercial et par le ministère des Richesses naturelles. Par conséquent, dans le présent document, le tourisme commercial est inclus dans la pêche sportive.

1.4 RAPPORTS D'INFORMATION

Un rapport d'information détaillé, comprenant des analyses des ressources de pêche connues dans le district de Kirkland Lake, constitue l'orientation de base de ce plan de gestion. Ce document, qu'il est possible de consulter au bureau de district de Kirkland Lake, contient des renseignements sur :

- Le but de la gestion
- L'utilisation de la ressource et les prédictions
- Les essais
- Les méthodes de gestion actuelles
- L'identification et l'évaluation de stratégies de gestion facultatives

Un résumé de ce document intitulé "Résumé des renseignements généraux et stratégies de gestion facultatives" a été publié et soumis à l'examen du public en janvier 1986.

1.5 CONSULTATION DU PUBLIC

Le ministère des Richesses naturelles s'est engagé à obtenir la participation du public pour l'élaboration d'un plan de gestion des pêches complet dans le district de Kirkland Lake. Le ministère a, en effet, sollicité l'opinion du public lors des journées "portes ouvertes" qui ont été tenues dans le cadre du processus de planification de la gestion des pêches. La journée "portes ouvertes" initiale a eu lieu en janvier 1986 et coïncidait avec la parution du document "Résumé des renseignements généraux et stratégies de gestion

facultatives". Notre interprétation des commentaires du public est expliquée en détail à l'annexe I et peut se résumer comme suit :

- la gestion des pêches suscite beaucoup d'intérêt dans le district.

- la dégradation de l'habitat et la pêche excessive sont perçues comme des problèmes majeurs alors que les perceptions des utilisateurs et l'introduction d'espèces indésirables sont considérées comme des questions secondaires.

- l'empoissonnement est primordial et doit être axé sur les populations qui se reproduisent naturellement et non plus sur l'empoissonnement "pour fin de pêche seulement".

- l'augmentation du nombre d'étendues d'eau contenant du doré est considérée comme une priorité mais non celles qui contiennent de la truite mouchetée ou de la truite moulac.

- l'application plus sévère des règlements et l'augmentation des activités d'empoissonnement, surtout du doré, sont considérées comme les meilleurs moyens d'augmenter le nombre de poissons dans le district de Kirkland Lake.

La deuxième phase de consultation du public comprenait la publication d'une "Ébauche du plan de gestion des pêches du district de Kirkland Lake" et la tenue d'une autre journée "portes ouvertes" au mois d'août 1986 pour exposer les stratégies et les moyens de gestion envisagés. Les commentaires reçus à ce moment-là mettaient l'accent sur :

- le rajustement de l'ensemble de notre programme d'empoissonnement en insistant sur la diversité des espèces et l'augmentation de leur survie.

- le besoin de programmes de gestion spécifiques pour les lacs Round et Long.

Des stratégies et des moyens de gestion, adoptés dans le but de répondre à ces questions, sont exposés dans les pages suivantes.

2.0 PERSPECTIVE DES PÊCHES DU DISTRICT

2.1 PHYSIOGRAPHIE

Le Plan de gestion des pêches du district de Kirkland Lake couvre les eaux de production (environ 650 km²) de ce territoire dont la superficie de 13 313 km² forme le district administratif de Kirkland Lake au ministère des Richesses naturelles. (Illustration 1)

La hauteur des terres qui séparent les bassins hydrographiques de l'Arctique et de l'Atlantique divisent le district d'ouest en est dans la partie centrale nord (Illustration 2). Tous les cours d'eau situés dans la partie nord aboutissent à la Baie James par l'entremise des rivières Black, Mattagami et Fredickhouse. Le centre et la partie sud du district sont irrigués par les rivières Blanche et Montreal, lesquelles se jettent dans la rivière des Outaouais, puis finalement dans le fleuve St-Laurent.

Les rivières Blanche et Montreal sont les deux rivières les plus importantes du district. La dénivellation moyenne de la rivière Blanche est de 1,0 m/km. Elle prend sa source dans le lac Sesekinika près de la hauteur des terres et se jette dans le lac Timiskaming, quelque 141 km plus loin. De même, la rivière Montreal prend naissance dans le lac Smoothwater dans le district de Temagami et coule en direction nord, est et sud à travers le district de Kirkland Lake avant de se vider dans le lac Timiskaming. La dénivellation moyenne de la rivière Montreal sur ce parcours de 240 km est de 0,8 m/km.

Il existe deux régions agricoles importantes (ceintures argileuses) dans le district permettant de conserver des rivières et des lacs d'eau tempérée peu profonds. La région agricole la plus importante couvre 21 cantons dans le sud-est du district près de Earlton alors que l'autre s'étend sur sept cantons au nord, près de Matheson. Ces ceintures argileuses sont divisées par le bouclier précambrien parsemé de petites étendues d'eau, mal irriguées et peu propice à la reproduction. C'est là que s'effectue la majorité des pêches en eau froide du district. La partie sud-ouest du district est caractérisée par la présence de moraines de fond et on y trouve surtout des lacs d'eau fraîche de forme allongée et des rivières possédant des bassins profonds et des rives à inclination modérée ou forte.

Les lacs et les rivières d'eau tempérée et d'eau fraîche représentent 83 % des étendues d'eau du district. La plupart de ces étendues d'eau sont peuplées de dorés, de brochets, d'achigans à petite bouche, de perchaudes, de meuniers noirs, de grands corégones ou d'un mélange de ces espèces. Les lacs représentent 15,4 ha de la région. Le plus grand d'entre eux étant le lac Mistinikon avec 1 392 ha.

Les cours d'eau et les lacs d'eau froide occupent 17 % de la superficie totale des étendues d'eau du district. Ces étendues d'eau froide ou systèmes de production naturelle d'eau froide sont soit empoissonnés à l'heure actuelle soit en mesure de subvenir aux besoins d'une population de poissons d'eau froide. Les espèces qui vivent dans ces étendues d'eau sont couramment appelées les salmonidés : il s'agit de la truite de lac, de l'omble de fontaine, de la truite arc-en-ciel et de la truite mouchetée.

Il y a, dans le district, deux lacs d'ombles de fontaine et un grand nombre de cours d'eau où les populations se reproduisent naturellement. Par ailleurs, 69 étendues d'eau ont été régulièrement empoissonnées d'environ 55 000 alevins d'ombles de fontaine. Pour le moment, nous ne prévoyons qu'une reproduction minimale provenant de ces étendues d'eau.

On retrouve la truite de lac dans 19 lacs, dont 8 font l'objet d'un empoissonnement supplémentaire. La pêche à la truite arc-en-ciel a été créée artificiellement dans cinq lacs. La truite mouchetée, race unique d'omble de fontaine, a été préservée de façon artificielle dans deux lacs (réserves de pêche).

2.2 ÉTAT DES PÊCHES : RÉSERVE, RÉCOLTE ET DEMANDE PRÉVUE

On estime qu'approximativement 111 800 kg de poissons destinés à la pêche sportive peuvent être produits annuellement dans le district de Kirkland Lake et qu'environ 30 % des résidents s'adonnent à la pêche à la ligne. Ceux-ci, ajoutés aux touristes qui voyagent dans le district de Kirkland Lake chaque année, produisent un total de 147 000 journées de pêche. La pêche constitue un loisir important dans ce district; 79 % des pêcheurs à la ligne sont des résidents de la région, 8 % ne sont pas des résidents de la région et 13 % ne sont pas des résidents de l'Ontario.

La récolte approximative actuelle de poissons destinés à la pêche sportive est de 116 000 kg par année, ce qui se traduit par environ 0,80 kg par journée de pêche. Dans le cas du doré et des salmonidés, la récolte actuelle dépasse le nombre de poissons produits annuellement. Cela a pour conséquence de nuire aux géniteurs et de réduire la qualité de la pêche à la ligne en raison de l'appauvrissement global des populations. La production annuelle est restreinte dans plusieurs lacs du district pour diverses raisons d'ordre biologique et en raison de la pêche excessive. On estime, en effet, qu'environ 3 000 kg ou 2,5 % de la production annuelle du district est perdue à cause de ces contraintes.

D'ici l'an 2000, si l'on se fie à l'augmentation démographique actuelle du district, la demande de pêche devrait s'être accrue d'environ 12 %. Cela représente approximativement 165 000 journées de pêche. En maintenant le rythme actuel, la récolte annuelle pourrait atteindre 130 000 kg de poissons.

À partir de ces prévisions sur les récoltes de la pêche à la ligne et sur les taux de production annuels, on peut conclure que le district ne pourra pas répondre à la demande de pêche en l'an 2000. En fait, les récoltes prévues de dorés et de salmonidés peuvent dépasser les réserves actuelles de 40 % et 20 % respectivement. On s'attend à ce que le succès de la pêche à la ligne enregistre une baisse. Il est également probable qu'il y aura diminution du brochet, de l'achigan à petite bouche et de plusieurs autres espèces. Les chiffres associés à ces dernières espèces doivent être interprétés avec prudence étant donné que nos données sont limités et que la récolte actuelle est peut-être surévaluée. Puisque les récoltes annuelles prévues sont plus élevées que ce que nos ressources peuvent produire actuellement, la production annuelle sera la cible principale du plan de gestion des pêches. Des

stratégies de gestion ont été élaborées pour assurer la meilleure utilisation possible de cette ressource limitée.

La production annuelle totale estimative ainsi que la récolte actuelle et les récoltes prévues pour les espèces principales de poissons destinés à la pêche sportive sont indiquées au tableau 1. Les autres espèces comprennent la perchaude, le grand corégone, la barbotte brune, le cisco de lac et le burbot.

La production annuelle de fretin, appelé couramment ménés, est d'environ 40 000 kg dont une partie est destinée au commerce du poisson d'appât. Bien que le nombre varie, environ 60 permis de pêche avec poissons d'appât sont décernés chaque année et la récolte enregistrée approche 50 000 douzaines ou 2 100 kg.

Tableau 1. Production et récolte de poissons destinés à la pêche sportive, District de Kirkland Lake

Espèces	Production annuelle (kg)	Récolte actuelle (kg)	Demande prévue (kg)
Doré	35 000	45 000	50 000
Salmonidés (truite)	5 400	5 700	6 400
Achigan à petite bouche	9 000	8 200	9 200
Brochet	40 000	36 500	41 000
Autres espèces	22 400	20 600	23 000

2.3 PROBLÈMES ET QUESTIONS

Il y a présentement plusieurs problèmes à résoudre et plusieurs questions touchant les objectifs visés par le plan de gestion des pêches dans le district de Kirkland Lake. Nous avons identifié certaines de ces questions et de ces problèmes directs et indirects :

- La pêche excessive, c'est-à-dire le surplus de poissons récolté dans certains lacs du district. Par exemple : le district possède de la documentation sur six lacs de doré qui sont actuellement surexploités à des degrés divers par la pêche sportive (Gowganda, Long, Howard, Obushkong, Wendigo et Penassi). Ces lacs représentent 24 % et 23 % des cours d'eau et de la récolte autorisée respectivement pour toutes les étendues d'eau connues contenant du doré dans le district. En outre, il y a trois lacs de truites de lac dans le district qui sont surexploités par la pêche sportive (Larder, Watabeag et St. Anthony). Ces lacs représentent 73 % des cours d'eau contenant des truites de lac dans le district et 69 % de la récolte totale autorisée.
- La dégradation de l'habitat causant une baisse de la qualité de l'environnement. L'exploitation de barrages hydroélectriques; la pollution sous forme de déchets laissés par les mines ou d'effluves provenant des égouts des municipalités/résidences; et l'élimination de la végétation croissant sur le bord des rives dans le cadre d'activités d'aménagement des forêts sont autant d'éléments ayant contribués à la réduction de la production de poissons.
- L'introduction d'espèces indésirables ayant pour conséquence de nuire à la survie des espèces favorites. Les prédateurs et la compétition de l'éperlan sur le doré; l'établissement de barbottes brunes dans une population de truites de lac; et la présence de perchaude dans des lacs empoissonnés d'ombles de fontaine ont eu un effet négatif sur les pêches locales.
- Les perceptions de l'utilisateur provoquent des conflits parmi les utilisateurs de la ressource des pêches et de l'environnement. Il semble que le public ne comprenne pas que certains lacs sont trop exploités. Les pêcheurs à la ligne démontrent une préférence marquée pour la truite de lac, le doré et l'omble de fontaine. D'autres espèces comme l'achigan à petite bouche, la perchaude, le brochet, le grand corégone, le burbot, la barbotte brune, et le cisco de lac ne sont pas présentement utilisées selon leur potentiel.

3.0 ORIENTATION DE LA GESTION

3.1 OBJECTIFS ET CIBLES

Une série d'objectifs et de cibles ont été élaborés dans le cadre des Directives d'aménagement du territoire du district (D.A.T.D.) pour orienter la gestion de façon à permettre au ministère des Richesses naturelles de répondre aux demandes de pêche. Les objectifs et les cibles dont il est ici question reflètent les préoccupations de la province à l'égard des pêches et ont été adoptés en tenant compte de la capacité des ressources locales et de la demande connue des utilisateurs. Des stratégies de gestion ont été mises au point en rapport avec chaque objectif et chaque cible, ce qui a permis d'identifier les moyens de gestion ou les actions nécessaires.

Dans les Directives d'aménagement du territoire du district, les objectifs de la gestion ont été classés en trois catégories : le poisson destiné à la pêche sportive, le poisson destiné à la pêche commerciale et la truite de lac.

Une analyse des données concernant la ressource des pêches dans le district de Kirkland Lake a démontré que les objectifs des D.A.T.D. pouvaient être épurés pour refléter davantage la productivité annuelle de la ressource (Tableau 2). Par conséquent, l'objectif relatif à la pêche sportive a été subdivisé en trois cibles pour permettre une gestion plus saine du doré, des salmonidés et autres espèces. L'objectif et la cible concernant la truite de lac, lesquels apparaissaient séparément dans les D.A.T.D., ont été incorporés dans l'objectif et la cible sur la pêche sportive dans ce plan de gestion puisque la truite de lac est un élément essentiel de la pêche sportive. L'objectif et la cible concernant le poisson destiné à la pêche commerciale dans ce plan de gestion des pêches ne concernent que l'industrie du poisson d'appât, bien que les Directives d'aménagement du territoire du district portent à croire que la pêche commerciale pour fin de consommation pourrait être viable dans certains lacs. Le coût élevé du transport et les conflits éventuels avec les adeptes de la pêche sportive rendent cependant difficile la mise en oeuvre d'une industrie de pêche commerciale. L'objectif et la cible indiqués dans les Directives d'aménagement du territoire du district pour l'industrie de pêche commerciale ont donc été laissés en dehors du processus de planification de ce plan de gestion des pêches.

Tableau 2 Objectifs et cibles du plan de gestion des pêches

BUT GÉNÉRAL DE LA GESTION DES PÊCHES

Protéger, améliorer, maintenir et remettre en valeur les populations de poissons et leur environnement pour permettre une utilisation optimale du poisson, des ressources de pêche et des avantages qui s'y rapportent.

OBJECTIF DE LA PÊCHE SPORTIVE

Maintenir la diversité et la qualité de la pêche à la ligne et répondre aux demandes de pêche pour toutes les espèces dans le cadre d'une gestion à rendement soutenu.

OBJECTIF DE LA PÊCHE COMMERCIALE

Gérer la production de poissons d'appât pour assurer les avantages socio-économiques et maintenir les populations de poissons stables dans le cadre d'une gestion à rendement soutenu.

CIBLE DE LA PÊCHE SPORTIVE

Répondre à la demande en produisant 111 800 kg de poissons destinés à la pêche sportive par année.

Doré - produire en fonction d'une récolte de 35 000 kg en l'an 2000.

Salmonidés - produire en fonction d'une récolte de 5 400 kg en l'an 2000.

Autres espèces - produire en fonction d'une récolte de 71 400 kg en l'an 2000.

CIBLE DE LA PÊCHE COMMERCIALE

Répondre à la demande prévue de 56 000 douzaines de poissons d'appât en l'an 2000.

3.2 STRATÉGIES ET MOYENS DE GESTION

3.2.1 Introduction

Le fait de s'occuper des problèmes et des questions identifiés nous permettra d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus et de maintenir une qualité de pêche adéquate pour l'année cible. Un saine gestion est essentielle pour éviter un appauvrissement de la qualité de la pêche qui, en l'an 2000, serait devenu inacceptable.

Plusieurs stratégies et moyens de gestion ont été proposés en réponse aux problèmes principaux. Les stratégies et les moyens de gestion décrits dans les pages suivantes constituent les solutions les plus appropriées si l'on tient compte de la science, des coûts, de l'opinion du public et de la faisabilité. Le tableau 3 résume cette information et décrit les effets de chaque moyen de gestion sur la cible visée. Les coûts reliés à l'application de chaque moyen sont également indiqués.

La mise en oeuvre des stratégies indiquées se fera au moyen de :

- l'élaboration, la tenue et la mise à jour annuelle d'un plan de mise en oeuvre quinquennal identifiant les moyens spécifiques à adopter pour atteindre les cibles visées et appliquer les stratégies décrites dans le plan de gestion;

- plans de travail annuels constitués de projets et de programmes financés et approuvés dans le budget du ministère;

- projets financés par divers programmes de pêche spéciaux;

- participation à la planification et à l'application d'autres programmes du ministère;

- participation à l'étude de projets ou de propositions de développement faites par d'autres agences gouvernementales ou par le secteur privé.

- d'activités de gestion faites en collaboration avec les clubs, les associations, les municipalités et les particuliers.

3.2.2 QUESTION : PÊCHE EXCESSIVE

tratégie - créer de nouvelles possibilités de pêche à la ligne pour le doré et l'achigan à petite bouche de façon à réduire la pression exercée sur ces espèces dans les lacs faisant l'objet d'une pêche excessive.

Moyens - introduire le doré et l'achigan à petite bouche dans des lacs adaptés à leurs besoins.
- chercher des façons de rendre le lac Round accessible au public.
- fournir une aide technique et des services d'orientation pour l'élevage et l'empoissonnement des alevins de doré dans le cadre de projets approuvés de participation communautaire à la gestion des pêches.

Stratégie - créer des habitats vitaux pour le poisson comme les aires de frai et d'élevage dans certaines étendues d'eau.

Moyens - identifier des sites adéquats et construire des aires de frai dans certains lacs de dorés.
- identifier les sources et les remontées d'eau et construire des aires de frai dans certains lacs de truites.
- fournir des abris aux poissons introduits dans les étendues d'eau empoissonnées.

Stratégie - appliquer les règlements de façon plus sévère et plus efficace dans les milieux où la pêche excessive constitue un problème.

Moyens - mettre l'accent sur un "système coordonné d'application des règlements" en analysant les cas d'infractions qui ont été détectés et signalés.
- mettre sur pied et publiciser un numéro de téléphone d'information pour détecter les infractions (programme de signalement des infractions).
- accroître les réserves du district en matière d'équipement spécialisé pour l'application des règlements.

Stratégie - faire des sondages périodiques des paniers de pêche et des études d'évaluation sur certaines étendues d'eau.

Moyens - évaluer le succès de l'introduction de nouvelles sélections de dorés, d'achigans à petite bouche, de truites moulac, de truites mouchetées et de truites de lac.
- mener des sondages de panier de pêche et des études d'évaluation des étendues d'eau qui semble faire l'objet d'une pêche excessive.
- étudier d'autres lacs pour l'introduction de nouvelles frayères ou d'espèces communes.
- augmenter notre base de données sur le district en faisant l'inventaire des espèces contenues dans certaines étendues d'eau.

Stratégie - adopter de nouveaux règlements pour régulariser les récoltes.

Moyens - interdire la pêche dans les lacs de truites de lac entre le 30 septembre et le 15 février et donner à ces lacs durant cette période le statut de "réserve de pêche".
- imposer des "limites de taille" pour protéger la reproduction du doré dans les lacs identifiés comme faisant l'objet d'une pêche excessive considérable ou qui viennent d'être empoissonnés de dorés.
- identifier les endroits où de fortes concentrations de dorés sont vulnérables à la pêche à la ligne après la période de frai. Établir s'il y a lieu de prolonger la période d'interdiction de pêche à la ligne (jusqu'au 15 juin) à ces endroits.

Stratégie - accroître l'efficacité et la viabilité de l'industrie du poisson d'appât dans le district.

Moyens - augmenter les études relatives aux opérations des vendeurs et des éleveurs de poissons d'appât.
- tenir un séminaire pour les pêcheurs qui utilisent des poissons d'appât, en insistant sur de nouvelles techniques d'aquaculture pour réduire le taux de mortalité des poissons d'appât due aux manipulations et à l'entreposage.
- promouvoir l'exploitation sur une base annuelle.

3.2.3 QUESTION : DÉGRADATION DE L'HABITAT

Stratégie - communiquer avec les organismes de contrôle des eaux et faire des recommandations sur la construction ou la démolition de barrages.

Moyens - dresser la liste de tous les systèmes de régularisation des eaux du district.
- faire des recommandations sur les niveaux d'eau dans les ressources de pêche importantes touchées par les systèmes de régularisation des eaux auprès des organismes concernés.

Stratégie - surveiller les activités d'extraction des ressources et assurer un apport adéquat dans les plans d'exploitation des ressources.

Moyens - assurer l'application des directives de gestion de l'habitat.
- donner une formation additionelle aux agents de protection de la nature et autres membres du personnel pour qu'ils puissent mieux identifier les sites où une dégradation de l'habitat est manifeste.

Stratégie - remettre en valeur les habitats vitaux qui se sont détériorés dans certaines étendues d'eau.

Moyens - identifier les sites où il y a dégradation de l'habitat.
- enlever les débris, les vieux barrages de castors et les amoncellements de bois de certains cours d'eau pour permettre l'accès aux aires de frai.
- enlever le limon, les dépôts de mines et autres déchets des hauts-fonds de frai dans certaines étendues d'eau.
- appuyer les propositions de remise en valeur de l'habitat du P.P.C.G.P.

3.2.4 QUESTION : INTRODUCTION DE NOUVELLES ESPÈCES

Stratégie - réduire la présence d'espèces indésirables dans les lacs du district.

Moyens - restreindre l'utilisation de poissons d'appât vivants dans des certains lacs empoissonnés d'ombles de fontaine, de truites arc-en-ciel et de truites mouchetées.
- publier une brochure expliquant les effets néfastes de la présence de ménés, de perchaudes et autres petits poissons dans les lacs empoissonnés de truites.
- ériger des pancartes à certains lacs pour demander aux pêcheurs de ne pas se débarrasser de leurs poissons d'appât vivants après leur partie de pêche.
- éliminer les espèces indésirables des lacs empoissonnés de truites au moyen de produits chimiques.

3.2.5 QUESTION : PERCEPTIONS DES UTILISATEURS

Stratégie - mettre sur pied et maintenir un comité consultatif sur la gestion des pêches du district afin de minimiser les conflits entre les utilisateurs de l'environnement et des ressources de pêche.

Stratégie - accroître les retours de poissons des frayères pour les pêcheurs à la ligne par l'entremise de techniques de gestion innovatrices.

Moyens - identifier les étendues d'eau qui enregistrent des taux de mortalité élevés, non reliés à la pêche à la ligne, parmi les espèces empoissonnées et décider s'il y a lieu de cesser l'empoissonnement, de changer d'espèces ou de désempoissonner.
- concentrer les activités d'empoissonnement dans les étendues d'eau qui offrent des milieux naturels pour la reproduction et où de bonnes chances de survie existent.
- empoissonner des étendues d'eau, où les chances de survie sont adéquates et mesurables, de fretins d'omble de fontaine ou d'alevins d'automne.
- répandre l'empoissonnement supplémentaire de truites de lac à d'autres lacs de truites de lac à titre d'essai.
- introduire la truite arc-en-ciel dans certains lacs.
- maintenir une rotation adéquate pour l'empoissonnement de certains lacs d'ombles de fontaine en fonction de la demande de pêche.
- établir des populations de truites moulac F1 dans des lacs de truites qui ne produisent pas au maximum actuellement.
- maintenir la production de truites mouchetées à son niveau actuel; trois réserves de pêche et un lac ouvert à la pêche à la ligne en 1988.

Stratégie - promouvoir la pêche à la ligne et sensibiliser le public à la présence d'espèces sous-utilisées.

Moyens - donner des séminaires d'information sur les espèces moins utilisées, en permettant notamment au public de goûter à des plats préparés à partir de ces espèces.
- obtenir et faire la promotion d'un livre de recettes basé sur ces espèces de poissons, peut-être en collaboration avec un club de chasse et pêche local.

Stratégie - sensibiliser davantage le public.

Moyens - promouvoir le programme de participation communautaire à la gestion des pêches.
- participer à des programmes scolaires et discuter des problèmes avec les groupes ou les associations intéressés.
- promouvoir la philosophie "rejet des prises" dans tous les concours de pêche du district.

Tableau 3. Stratégies et moyens de gestion

Problèmes/Questions	Stratégies	Moyens	Lien avec la cible	Coût déboursé par le MRN
Surexploitation	- créer de nouvelles possibilités de pêche à la ligne pour le doré et l'achigan à petite bouche	- introduire le doré	accroître la production, la distribution et les possibilités de pêche à la ligne pour le doré et l'achigan à petite bouche	modéré
		- introduire l'achigan à petite bouche		modéré
		- proposition de développement pour l'accès au lac Round		aucun
		- aide technique pour les projets d'élevage du doré		aucun
	- créer des habitats vitaux pour le poisson	- construire des aires de frai dans les lacs de dorés	accroître la production de dorés et de truites	bas-élevé
		- identifier les sources et construire des aires de frai dans les lacs de truites		bas-élevé
		- fournir des abris		bas-élevé
	- appliquer les règlements de façon plus sévère et plus efficace dans les endroits à problème	- insister sur un "système coordonné d'application des règlements"	accroître la production de toutes les espèces par la réduction des récoltes illégales	aucun
		- promouvoir le "programme de signalement des infractions"		bas
		- augmenter l'inventaire de l'équipement spécialisé		élevé
	- faire des sondages de paniers de pêche/études d'évaluation	- évaluer le succès des nouvelles introductions	recueillir des données sur les étendues d'eau qui ne produisent pas suffisamment et suggérer des moyens pour accroître la production	élevé
		- faire un recensement des paniers de pêche dans les lacs surexploités		élevé
		- évaluer les lacs favorables à de nouvelles introductions		élevé
		- augmenter notre base de données au moyen d'inventaires de cours d'eau		élevé
	- adopter des règlements pour contrôler les récoltes	- interdire la pêche à la ligne dans les lacs de truites de lac du 30 sept. au 15 févr.	accroître la production de dorés et de truites de lac	bas
		- imposer des "limites de taille" dans certains lacs de dorés		bas
		- fermer les endroits où le doré fraye; jusqu'au 15 juin		bas
	- augmenter l'efficacité/ viabilité de l'industrie du poisson d'appât	- augmenter les vérifications	accroître la récolte de poissons d'appât	bas
		- donner des séminaires sur le poisson d'appât		modéré
		- encourager les exploitations sur une base annuelle		aucun

Tableau 3 (suite)

Problèmes/Questions	Stratégies	Moyens	Lien avec la cible	Coût déboursé par le MRN
Dégradation de l'habitat	- communiquer avec les organismes de contrôle des eaux	- inventorier les systèmes de régularisation des eaux	accroître la production de toutes les espèces destinées à la pêche sportive	modéré
		- faire des recommandations sur le contrôle des niveaux d'eau		bas
	- surveiller les activités d'extraction des ressources	- appliquer les directives sur la gestion de l'habitat	maintenir la production actuelle de poissons destinés à la pêche sportive	aucun
		- formation additionnelle pour mieux identifier la dégradation de l'habitat		modéré
	- remettre en valeur les habitats vitaux	- identifier les sites	accroître la production de dorés et de truites	bas
		- enlever les débris, etc. pour permettre l'accès aux aires de frai		très élevé
		- enlever le limon, etc. des hauts-fonds de frai		très élevé
		- appuyer les propositions du PPCGP		bas
Introduction de nouvelles espèces	- réduire la présence d'espèces indésirables	- restreindre les poissons d'appât vivants à certains lacs	accroître la production de truites	bas
		- publier des brochures		bas
		- ériger des pancartes aux points d'accès		modéré
		- éliminer les espèces indésirables		très élevé
Perceptions des utilisateurs	- augmenter les retours de poissons des frayères	- identifier les lacs improductifs	accroître la production et la survie des truites empoissonnées	élevé
		- empoissonner les lacs capables de soutenir une reproduction naturelle		bas
		- augmenter les taux d'empoissonnement dans les meilleurs lacs d'ombles de fontaine		bas
		- introduire les alevins/fretins de truite dans certaines étendues d'eau		bas
		- augmenter l'empoissonnement supplémentaire de truites de lac		modéré
		- maintenir la truite arc-en-ciel dans certains lacs		bas
		- maintenir une rotation dans l'empoissonnement des lacs où la pêche est limitée		bas
		- établir la truite moulac F1 dans certains lacs		bas
		- limiter la production de truites mouchetées à cinq lacs.		bas

Tableau 3 (suite)

Problèmes/Questions	Stratégies	Moyens	Lien avec la cible	Coût déboursé par le MRN
	- promouvoir les espèces sous-utilisées	- séminaires sur la pêche - promouvoir un livre de recettes	réduire la récolte de dorés et de truites; accroître la récolte des espèces sous-utilisées	modéré bas
	- sensibiliser le public	- promouvoir le programme de participation communautaire à la gestion des pêches	accroître la production de poissons destinés à la pêche sportive	bas
		- maintenir des programmes d'éducation		bas
		- promouvoir le rejet des prises lors des concours de pêche		bas
	- maintenir un comité consultatif sur la gestion des pêches du district		accroître la production de poissons destinés à la pêche sportive	bas

4.0 MISE EN OEUVRE

Dans le chapitre précédent, on a identifié et décrit les stratégies et les moyens de gestion qui ont été élaborés avec la collaboration du public. Les étendues d'eau où ces moyens seront appliqués au cours de la période de 1986 à 1990 ont été choisies et sont indiquées au tableau 4 et à l'illustration 2 figurant sur la face interne de la couverture arrière. Le nombre de projets qui seront menés à terme dépendra des fonds disponibles.

Les projets de gestion des pêches qui seront mis de l'avant dans le cadre de ce plan de gestion sont assujettis aux exigences de la Loi sur l'évaluation de l'environnement. Par conséquent, en raison des exigences spécifiques à l'évaluation par catégorie d'environnement, il est possible que les moyens exposés dans le présent document fassent l'objet de certaines modifications.

Les plans de mise en oeuvre pour les cinq prochaines années sont indiqués aux tableaux 5 et 6. Certains des moyens suggérés peuvent être appliqués avec les fonds et le personnel dont nous disposons actuellement. Ils seront donc appliqués tous les ans, tel qu'indiqué, pour obtenir le maximum d'efficacité (Tableau 5).

Par contre, d'autres moyens considérés comme prioritaires nécesssitent une augmentation des fonds et du personnel dont nous disposons présentement (tableau 6). Le travail de routine, les activités normales reliées au domaine des pêches comme l'administration, les relations publiques et les programmes de mise en application des règlements n'ont pas été inclus dans ce plan de gestion.

Des plans de travail annuels sur la gestion des pêches seront élaborés en fonction des horaires et des priorités qui auront été identifiés dans le plan de mise en oeuvre. Veuillez noter que la liste suivante n'a pas été "gravée dans la pierre" et qu'au fur et à mesure que nous prendrons connaissance d'autres données, nous rayerons ou ajouterons des lacs à cette liste de priorités.

Tableau 4. Étendues d'eau choisies par rapport au moyen de gestion applicable 1986 - 1990

Moyens	Étendues d'eau	Cantons
- introduire le doré	Davis	McEvay/Tolstoi
	Elk Horn	Milner
	Hubert	Farr
	Margaret	Skead/Bayly
	Wildgoose	McCann
- introduire l'achigan à petite bouche	Fraser	Kimberly
	Shepherd	Ingram
	# 19	Mickle
	Région du lac Watabeag - un lac	
	Région de Matheson - trois lacs	
- identifier les lacs empoissonnés ayant un taux de mortalité élevé	évaluer les lacs d'ombles de fontaine et de truites arc-en-ciel	
- maintenir les installations destinées à l'élevage du doré	Wendigo	Bayly
	Lost	Haultain
- empoissonner certains lacs de fretins/alevins de doré	Wendigo	Bayly
	Lost	Haultain
	Longpoint	Chown
	Gowganda	Nicol/Milner
	Wigwam	Haultain
	Long	Robillard
	Round	Otto
	Benson	Skead
	Rivière Montreal	James
- augmenter les empoissonnements supplémentaires de truites de lac	Crystal	Lebel
	St.Anthony	Skead
	Nettie	Morrissette
	Mousseau	Gauthier
- maintenir les pêches de truite arc-en-ciel	Gaf	Clifford
	Nettie	Morrissette
	Flatstone	Haultain
	# 27	Yarrow
- établir la truite moulac dans certains lacs de truites à rendement insuffisant	Blueberry	Munroe
	Francourt	Baden
	Roach	Clifford
	SilverClaim	Mickle
- maintenir des réserves de truites mouchetées	Alexander	McEvay
	Strong	Powell

Tableau 4 (suite)

Moyens		Étendues d'eau	Cantons
- établir des réserves de truites mouchetées pour la pêche à la ligne		Wynn	Arnold
		Région de Earlton - un lac	
		Région de Matheson - un lac	
- construire des aires de frai et fournir des abris		Rivière Blanche	Teck
		Howard	Arnold/McVittie
		Larder	Hearst/McFadden
		Autres lacs identifiés en attente d'évaluation	
- promouvoir le rejet des prises dans les concours de pêche		Howard	Arnold
		Larder	Hearst/McFadden
		Mistinikon	Yarrow/Powell
		Round	Otto
- évaluer le succès des nouvelles introductions		certains lacs de truites moulac	
		certains lacs de truites mouchetées	
		certains lacs de dorés	
		certains lacs d'achigans à petite bouche	
		certains lacs de truites de lac	
- effectuer des sondages de panier de pêche/des études d'évaluation		Larder	Hearst/McFadden
		Obushkong	Van Hise
		Wendigo	Bayly
		Gowganda	Nicol/Milner
		Round	Otto
		Long	Robillard
- évaluer les étendues d'eau pour l'introduction ou la conversion de nouvelles espèces	Truite moulac	Clear	Bayly
		Lawgraves	Morrissette
		Beaver	Dunmore
		Lallan	Clifford
		Stock	McCann
		Round	Otto
		Talbock	Playfair
		Halfway	Garrison
		Turtle	McCann
		lacs étant actuellement empoissonnés de truites de lac "pour fin de pêche éventuelle"	
	Truite arc-en-ciel	Mousseau	Gauthier
		# 8	Charters
		Lallan	Clifford

Tableau 4 (suite)

Moyens	Étendues d'eau	Cantons
	Omble de fontaine - Spring	Skead
	Gerry	Powell
	Canyon	Yarrow
	# 28	Kimberly
	Nugold	Kimberly
	Leta	Lawson
	Turkey	McCann
	Imperial	Harker
	Doré - Fallduck	Terry
	Centennial	Bannockburn
	Verona Lake chain	Lee
	Mooreland	Tolstoi
	Francesca	Tolstoi
	Sylvia	Nordica
	Upper Sylvia	Nordica
	Blackwater	McEvay
- faire l'inventaire de certains cours d'eau	Bear	Lawson
	Calcite	Shillington
	Dokis	Dokis
	Garrison	Rand
	Mattawasaga	Stoughton
	Night Hawk	Langmuir
	Pontiac	Pontiac
	Sunrise	Pontiac
	Whiskeyjack	Kimberly
	Coldspring	Lawson
	Lawson	Lawson
	Burgers	Mickle
	Cucumber	Willet
- évaluer les sites pour les populations printannières de doré	Rivière Blanche	
	Skeleton Creek	

Tableau 5. Plan de mise en oeuvre quinquennal pour les moyens ne nécessitant pas d'augmentation des fonds ou du personnel

Moyens	Date d'échéance	Effets sur la cible visée
- proposition d'accès au lac Round	année 1	- augmenter la récolte annuelle de doré de 500 kg
- introduire la truite mouchetée dans quatre nouveaux lacs	année 3	- 20 000 fretins - augmenter la récolte annuelle de truite de 300 kg
- introduire la truite moulac dans quatre lacs	année 2	- empoissonnement de 11 000 alevins - augmenter la récolte annuelle de truite de 500 kg
- établir un "programme de signalement des infractions"	année 2	
- interdire la pêche à la ligne dans les lacs de truites de lac du 30 sept. au 15 fév.	année 2	- augmenter la récolte annuelle légale de 200 kg
- évaluer les populations printannières de doré	année 2	
formation additionnelle sur la façon d'identifier la dégradation de l'habitat	année 2	
- publier un livre de recettes	année 3	
- inventorier les systèmes de régularisation des eaux	année 3	
- introduire la truite de lac dans quatre autres lacs	année 3	- empoissonnement de 6 000 poissons - augmenter la récolte annuelle de truite de 1 000 kg
- élaborer des propositions pour le contrôle des niveaux d'eau	année 4	
- publier une brochure sur les effets néfastes des espèces indésirables	année 4	
- imposer des "limites de taille" dans certains lacs	année 5	
- restreindre la pêche avec des poissons d'appât vivants dans certains lacs	année 5	
- appliquer des directives sur la gestion de l'habitat	continuellement	

Tableau 5 (suite)

Moyens	Date d'échéance	Effets sur la cible visée
- promouvoir les concours de pêche avec rejet des prises	continuellement	
- appliquer un "système coordonné d'application des règlements"	continuellement	
- aide technique pour les projets du P.P.C.G.P.	continuellement	- maximum de 5 000 000 de fretins de doré et 500 000 alevins empoissonnés dans certains lacs - augmenter la récolte annuelle de 1 000 kg
- empoissonner d'omble de fontaine, de truite de lac et de truite arc-en-ciel en fonction des stratégies d'empoissonnement révisées	continuellement	- approx. 60 000 ombles de fontaine; 20 000 truites de lac; 8 000 truites arc-en-ciel dans 80 lacs - augmenter la récolte de truite actuelle en améliorant la survie des espèces empoissonnés
- augmenter les études sur le poisson d'appât	continuellement	
- encourager les élevages de poissons d'appât à l'année longue	continuellement	
- maintenir un comité consultatif sur la gestion des pêches du district	continuellement	
- promouvoir le Programme de participation communautaire à la gestion des pêches	continuellement	
- maintenir des programmes d'information	continuellement	

1. Reportez-vous au tableau 4 pour l'identification des étendues d'eau.
2. Les effets sur la cible visée ne peuvent pas toujours être exprimés quantitativement. Le cas échéant, veuillez vous reporter au tableau 3.

Tableau 6. Plan de mise en oeuvre quinquennal prioritaire pour les moyens nécessitant une augmentation des fonds et du personnel

Moyens	Date d'échéance	Effets sur la cible visée
- tenir un séminaire sur les pêches	année 1	
- terminer l'évaluation de 80 lacs empoissonnés et élaborer une nouvelle stratégie pour l'empoissonnement des lacs du district	année 2	
- introduire le doré dans cinq lacs	année 3	augmenter la récolte annuelle de doré de 1 700 kg
- introduire l'achigan à petite bouche dans sept lacs	année 3	augmenter la récolte annuelle d'achigan à petite bouche de 600 kg
- tenir un séminaire sur le poisson d'appât	année 4	
- remettre en valeur les hauts-fonds de frai dans quatre lacs	année 4	
- ériger des pancartes pour indiquer aux pêcheurs de ne pas jeter de poissons d'appât vivants dans certains lacs	année 4	
- construire des aires de frai et des abris dans 15 lacs	année 5	
- enlever les débris de cinq cours d'eau	année 5	
- augmenter l'inventaire de l'équipement pour la mise en application des règlements	année 5	
- évaluer le succès des nouvelles introductions de dorés sélectionnés, d'achigans à petite bouche, de truites mouchetées, de truites de lac et de truites moulac	année 5	
- effectuer des sondages de paniers de pêche dans six lacs	année 5	
- évaluer certains lacs pour l'empoissonnement éventuel de truites moulac, de truites arc-en-ciel, d'ombles de fontaine et de dorés	année 5	
- faire des inventaires dans 14 cours d'eau	année 5	
- éliminer les espèces indésirables au moyen de produits chimiques dans quatre lacs	année 5	

1. Reportez-vous au tableau 4 pour l'identification des étendues d'eau.
2. Les effets sur la cible visée ne peuvent pas toujours être exprimés quantitativement. Le cas échéant, veuillez vous reporter au tableau 5.

Annexe I : ANALYSE DES COMMENTAIRES DU PUBLIC

Consultation du public

Le ministère des Richesses naturelles s'est engagé à faire participer le public à l'élaboration du plan de gestion des pêches du district de Kirkland Lake. La phase initiale de consultation a abouti à la publication du "Résumé des renseignements généraux et des stratégies de gestion facultatives" et à une étude de ces renseignements effectuée par le public même. Voici une analyse des renseignements ainsi obtenus.

Analyse du questionnaire et résumé des réponses du public

Renseignements généraux

- Nombre d'exemplaires du résumé distribué : en anglais : 252
  en français : 2
- Nombre de personnes présentes lors de la journée "portes ouvertes" (30 janvier 1986; Kirkland Lake) : 75
- Nombre de questionnaires/feuilles de commentaires retournés : 59

Catégorie de répondants (Question 1) :

Pêcheur à la ligne	Pourvoyeur	Pêcheur avec poisson d'appât	Autres
70 %	16 %	5 %	9 %

Autres catégories :
- Ministère du Tourisme et des Loisirs
- Association touristique Treasure North
- Ontario Federation of Anglers and Hunters
- Federation of Ontario Naturalists
- Comité touristique de Kirkland Lake
- Association de protection de chasse et pêche de Kirkland Lake

problèmes/Questions (Question 2) : "Indiquez par ordre d'importance les problèmes qui, selon vous, affectent le plus la ressource des pêches dans le district de Kirkland Lake" :

	Problème			
	Dégradation de l'habitat	Pêche excessive	Perceptions des utilisateurs	Introductions d'espèces
% des répondants estimant qu'il s'agit du problème le plus important	38 %	35 %	15 %	12 %
Priorité par ordre d'importance	1	2	3	4

Stratégies (Question 3a) : "Par ordre d'importance, quelles sont d'après vous les stratégies de gestion que le M.R.N. devrait appliquer?"

	Stratégie			
	Introductions d'achigans à petite bouche et de dorés	Application plus sévère des règlements	Promotion d'autres espèces	Adoption de nouveaux règlements
% des répondants estimant qu'il s'agit de la stratégie la plus importante	35 %	33 %	20 %	12 %
Priorité par ordre d'importance	2	1	3	4

Empoissonnement (Question 3b) : "Par ordre d'importance, quelles sont d'après vous les stratégies d'empoissonnement que le M.R.N. devrait appliquer?"

	Stratégie				
	Établissement de populations autonomes	Introduction d'achigan à petite bouche et de dorés	Empoissonner "pour fin de pêche seulement"	Empoissonner de truites mouchetées	Empoissonner de truites moulac
% des répondants estimant qu'il s'agit de la stratégie la plus importante	59 %	30 %	9 %	2 %	0 %
Priorité par ordre d'importance	1	2	3	5	4

En plus des questionnaires, nous avons reçu quelques feuilles de commentaires et des mémoires. Voici un résumé de ces documents en relation avec les stratégies de gestion générales.

Stratégie : Empoissonnement

- amener la station piscicole de Hill's Lake à sa capacité de production maximale (7 mémoires)
- empoissonner en plus grande quantité les lacs locaux (7 mémoires)
- ne pas exporter de poisson vers le sud (7 mémoires)
- lacs considérés comme improductifs; faire à nouveau un sondage et, le cas échéant, retirer de la liste des lacs à empoissonner (1 mémoire)
- ne pas accorder trop d'importance à la truite - se concentrer davantage sur le doré et l'achigan à petite bouche, surtout dans la région du lac Watabeag (7 mémoires)

- introduire le saumon et le maskinongé (1 mémoire)

- empoissonner une plus grande quantité de truite arc-en-ciel en se concentrant sur les lacs faciles d'accès (2 mémoires)

- les lacs faciles d'accès devraient être empoissonnés chaque année et non tous les deux ou trois ans (3 mémoires)

- empoissonner quelques lacs avec plus d'une espèce - truite moulac ou truite de lac avec la truite arc-en-ciel ou l'omble de fontaine (1 mémoire)

- éliminer tous les empoissonnements de truites arc-en-ciel, de truites mouchetées et de truites moulac - se concentrer sur la truite de lac et l'omble de fontaine (2 mémoires)

- les poissons sont empoissonnés sans évaluations ultérieures ou estimations du taux de survie (1 mémoire)

- l'empoissonnement devrait se faire à l'automne pour éviter que les huarts et les pêcheurs à la ligne ne déciment les populations avant la dispersion (1 mémoire)

- continuer le programme d'empoissonnement actuel de truites mouchetées (1 mémoire)

- utiliser plus de bénévoles pour nettoyer les cours d'eau et aider à l'empoissonnement (5 mémoires)

- faire des empoissonnements supplémentaires de truites de lac dans le lac St. Anthony (1 mémoire)

<u>Stratégie : Application plus sévère des règlements</u>

- enrayer les pluies acides (2 mémoires)

- interdire aux entreprises minières/forestières de travailler sur le bord des cours d'eau et d'y laisser leurs débris (7 mémoires)

- empêcher les compagnies de chemins de fer et de pipeline, Hydro Ontario, et les organismes de gestion des forêts de vaporiser sans discrimination; ces vaporisations pourraient en effet avoir un effet négatif sur la végétation aquatique (1 mémoire)

- embaucher plus d'agents de protection de la nature (5 mémoires)

- dévoiler le nom des contrevenants (1 mémoire)

- maîtriser les fluctuations des niveaux d'eau durant les périodes de frai; par exemple - dans les lacs Mistinikon et Long (3 mémoires)

- l'application plus sévère des règlements n'est pas la solution; une bonne campagne de relations publiques donnerait de meilleurs résultats (1 mémoire)

Stratégie : Promotion des espèces sous-utilisées

- encourager la pêche comme loisir - rejet des prises (7 mémoires)

- promouvoir certaines espèces au moyen de recettes et de plats préparés à partir de ces espèces lors de rencontres publiques (1 mémoire)

- améliorer l'accès aux lacs du district; par exemple, les lacs Round - Kenogami - Sesekinika (4 mémoires)

Stratégie : Adoption de nouveaux règlements

- restreindre l'utilisation d'appareils électroniques comme les sonars, la pêche sur glace et la pêche avec des poissons d'appât vivants (1 mémoire)

- interdire la pêche sur glace sur le lac Larder entre le 1er janvier et le 15 février de chaque année (1 mémoire)

- imposer une limite de prise de 10 poissons en ce qui concerne le brochet, le doré et l'achigan à petite bouche plutôt que la limite actuelle de 18 (1 mémoire)

- abaisser les limites de paniers de pêche pour réduire la récolte (2 mémoires)

- interdire l'utilisation de poissons d'appât vivants, surtout dans les lacs qui ont été désempoissonnés (1 mémoire)

- restreindre l'occupation des terres de la Couronne (camping) aux points d'accès (1 mémoire)

- prévoir une saison de pêche pour l'achigan à petite bouche - trop de femelles gravides sont attrapées en juin (1 mémoire)

- légiférer contre les concours de pêche (4 mémoires)

- imposer des limites de taille pour les non-résidents seulement (4 mémoires)

- prévoir une saison de pêche hivernale de six semaines, comprenant la semaine de relâche du mois de mars - pêche familiale (1 mémoire)

- l'établissement d'un permis de pêche pour les résidents est une bonne idée à condition que les fonds recueillis soient retournés dans le secteur des pêches (3 mémoires)

- contre l'idée d'un permis de pêche pour les résidents (5 mémoires)

- interdire la pêche dans le lac Larder du 30 septembre au 15 février de chaque année (7 mémoires)

- mémoire de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters contre la proposition susmentionnée

- plusieurs mémoires ont proposé d'interdire la pêche dans tous les lacs de truites de lac entre le 30 septembre et le 15 février

- protéger le doré de la rivière Blanche (en amont à partir du lac Round) et de Skeleton Creek jusqu'au 15 juin de chaque année (3 mémoires)

Commentaires généraux

- le résumé des renseignements généraux aurait dû faire mention des clubs, des organismes et des particuliers qui ont aidé le ministère des Richesses naturelles au cours des années.

- le résumé des renseignements généraux n'était pas suffisamment détaillé - trop de renseignements manquants.

- l'exactitude des données est mise en doute

- il est à peu près temps que le ministère consulte le public concernant les pêches - espérons qu'il était effectivement à l'écoute des besoins

- des journées "portes ouvertes" auraient également dû être tenues dans les communautés moins importantes du district

---

Information sur la ressource

Au cours de la journée "portes ouvertes", plusieurs cartes sur les ressources de pêche du district ont été exposées et on a invité les gens à se prononcer sur les renseignements contenus dans ces cartes; en ajoutant ou en rayant des lacs, selon le cas. On a pu identifier de cette manière :

- 8 nouveaux lacs de dorés
- 1 nouveau lac d'ombles de fontaine
- 13 nouveaux lacs d'achigans à petite bouche
- 6 nouveaux lacs de truites de lac

Le public a également commenté notre programme d'empoissonnement en suggérant notamment d'empoissonner :

- 11 nouvelles étendues d'eau d'ombles de fontaine
- 6 nouvelles étendues d'eau de truites arc-en-ciel
- 2 nouvelles étendues d'eau de truites de lac
- 8 nouvelles étendues d'eau de truites moulac
- 12 nouvelles étendues d'eau de dorés

Toutes ces étendues d'eau seront prises en considération et évaluées pour établir si elles sont adéquates avant d'être incorporées au plan d'empoissonnement du ministère.

Conclusions

- la gestion des pêches suscite beaucoup d'intérêt dans le district

- la dégradation de l'habitat et la pêche excessive sont perçues comme les problèmes majeurs; les perceptions des utilisateurs et l'introduction d'espèces indésirables étant considérées comme secondaires

- l'empoissonnement est primordial et doit se concentrer sur les populations qui se reproduisent naturellement et non plus sur l'empoissonnement "pour fin de pêche seulement"

- l'augmentation du nombre d'étendues d'eau contenant du doré est considérée comme une priorité mais non celles qui contiennent de la truite mouchetée ou de la truite moulac

- l'application plus sévère des règlements et une augmentation des activités d'empoissonnement, surtout du doré, sont considérées comme les meilleurs moyens d'accroître le nombre de poissons dans le district de Kirkland Lake